



acte certifié exécutoire,  
transmis en Préfecture le 28 octobre 2020  
affiché ou publié le mercredi 28 octobre 2020  
identifiant de télétransmission 073-200069110-20201022-lmc1H24258H1-DE  
identifiant unique de l'acte lmc1H24258H1

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 octobre 2020

n° 066-20

**Objet :** *RS - Approbation de la convention de groupement de commandes coordonné par la Ville de Chambéry pour l'achat de papier et enveloppes pour les années 2021 à 2024*

- date de convocation le 16 octobre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-deux octobre à dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, espace Jean Blanc, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
<b>Cognin</b>	Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoza
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Cécile Trahand - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 12

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 22 octobre 2020

délibération n° 066-20

objet **RS - Approbation de la convention de groupement de commandes coordonné par la Ville de Chambéry pour l'achat de papier et enveloppes pour les années 2021 à 2024**

---

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, expose que la Ville de Chambéry doit renouveler son marché de fourniture de papier et enveloppes arrivant à échéance en mars 2021.

La Ville de Chambéry avait constitué en 2016 un groupement de commande avec Grand Chambéry, Savoie Déchets, le Centre communal d'action sociale de Chambéry et la commune de La Motte Servolex, dans le but de rationaliser le coût de gestion et d'améliorer l'efficacité économique de ces achats et leur efficience.

Les communes de Cognin, Saint-Cassin, Lescheraines, La Ravoire, Montagnole, Sonnaz, Barberaz, Bassens ont manifesté leur intérêt et souhaitent faire partie du groupement à constituer pour le renouvellement des accords-cadres.

Il est ainsi proposé de constituer un groupement de commandes pour réaliser les achats de papier et d'enveloppes nécessaires aux services, ayant pour membres la Ville de Chambéry, Grand Chambéry, Savoie Déchets, le Centre communal d'action sociale de Chambéry, les communes de La Motte Servolex, La Ravoire, Montagnole, Bassens, Barberaz, Cognin, Lescheraines, Saint-Cassin et Sonnaz.

Le coordonnateur du groupement est la Ville de Chambéry, chargée à ce titre de la préparation, de la passation, de la signature et de la notification des accords-cadres en vue de la satisfaction des besoins de ses membres. La commission d'appel d'offres compétente est celle de la Ville de Chambéry.

La consultation à initier par le coordonnateur sera lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en vue de la passation d'accords-cadres mono-attributaires, avec émission de bons de commande sans engagement minimum ni maximum. Les quantités prévisionnelles et les estimations de dépenses par les membre du groupement figurent dans la convention annexée.

Dans le cadre de la phase de préparation de la consultation, les besoins des membres du groupement ont été évalués, et se traduisent par l'allotissement suivant :

- lot 1 : papier pour tout copieur et imprimante laser ou à jet d'encre, format A4 et A3 en 80 g,
- lot 2 : papier offset et preprint 32x45 cm, de 80 g à 300 g,
- lot 3 : papier offset et preprint 100 % recyclé de type cocoon, format 32x45 cm de 80 g à 250 g,
- lot 4 : papier couleur et "dossier" en différentes teintes et papier autocopiant :
  - o couleur : format A4 et A3 en 80 g,
  - o dossier : format A3 et 32x45 cm de 160 g à 250 g,
  - o autocopiant : format A3 de 80 g à 160 g,
- lot 5 : autres papiers et enveloppes PEFC - FSC - NF,
- lot 6 : enveloppes et pochettes "NF environnement" non imprimées et pré-imprimées une couleur et/ou quadrichromie,
- lot 7 : supports pour traceur de type Aquilux, Forex, Dibond,
- lot 8 : médias, fournitures et outillages pour traceur.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la conclusion des conventions de groupement de commandes,

**Vu** le code de la commande publique,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** la constitution du groupement de commandes pour l'achat de papier et enveloppes,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes,

**Article 3 :** dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 066-20

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention de groupement de commandes coordonné par la Ville de Chambéry pour l'achat de papier et enveloppes pour les années 2021 à 2024

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 22 octobre 2020

Annexe(s) : Convention de groupement de commandes

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201022-lmc1H24258H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24258H1

Date de transmission en Préfecture : 28 octobre 2020

Date de réception en Préfecture : 28 octobre 2020

Période d'affichage : du au